

REGLEMENT PARTICULIER

13^{ème} RALLYE REGIONAL de VENASQUE VHC

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 02 Mars 2026
Ouverture des engagements : 02 Mars 2026
Clôture des engagements : 30 Mars 2026
Parution du carnet d'itinéraire : 05 Avril 2026 lieu : 1738 chemin de l'appié
Dates et heures des reconnaissances : 05 et 10 Avril 2026 de 00h00 à 23h59
Vérifications administratives le : 11 Avril 2026 de 7h00 à 10h30h Lieu : Monteux parking bus Wave
Vérifications techniques le : 11 Avril 2026 à 7h15 Lieu : Monteux au Parking bus Wave
Heure de mise en place du parc de départ le : . 11 Avril 2026 à 7h15 Lieu : Monteux au Parking bus Wave
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 11 Avril 2026 à 9h00 Lieu : MONTEUX parking bus Wave
Publication des équipages admis au départ le. 11 Avril 2026 à 11h30 Lieu : Parking p3 Wave a la buvette
Publication des heures et ordres de départ le ... 11 Avril 2026 à 11h30 Lieu : Parking p3 Wave a la buvette
Briefing des pilotes écrit..... 5 et 11 Avril 2026 remis au vérification administrative
Départ de la 1^{ère} étape le : 11 Avril 2026 à 12h30 Lieu : Monteux au Parking bus Wave
Arrivée de la 1^{ère} étape le : 11 Avril 2026 à 15h00 Lieu : Monteux au Parking bus Wave
Publication des résultats partiels le 11 Avril 2026 à 18h30 Lieu : Parking p3 a la buvette
Départ de la 2^{ème} étape le : 12 Avril 2026 à 6h30 Lieu : Monteux au Parking bus Wave
Arrivée de la 2^{ème} étape le : 12 Avril 2026 à 13h00 Lieu : Monteux au Parking bus Wave
Vérification finale le : 12 Avril 2026 à 13h30 Lieu : Garage Bonaud à Pernes les fontaines
Taux horaire de la main d'œuvre : 75 € HTC
Publication des résultats du rallye le : 12 Avril 2026
..... 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent. Lieu : Monteux au Parking p3 Buvette
Remise des prix le : 12 Avril 2026 à 16h15 Lieu : Buvette parking P3

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club Vauclusien organise les 11 et 12 Avril 2026 le 13^{ème} Rallye Régional de Venasque VHC en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur sous le numéro et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du

Comité d'Organisation et Organisateur Technique

Président : Kevin GUIDARELLI
Membres : Association Ecurie Insula
Secrétariat du Rallye, Adresse : Chez Gérard JEAN, 1738 Chemin de l'appié , 84210 VENASQUE
Téléphone : 06 26 04 63 95
Mail : ecurieinsula@yahoo.fr
Permanence du Rallye : Lieu : Chez Gérard JEAN, 1738 Chemin de l'appié , 84210 VENASQUE
Date, horaire : du 06 au 10 Avril 2026 de 8h00 à 19h00

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jean-Paul POCHON..... Licence n°1793
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Marie RICHARD Licence n°49602
	George POUQUINE..... Licence n°20225
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Marie RICHARD Licence n°49602
Directeur de Course	Yannick BARDIN..... Licence n°46622
Directeurs de Course VHC, VHRS	Robert RICHARD..... Licence n°44762
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Delphine EYRAUD..... Licence n°132992
	Jean-Louis VATON Licence n°5493
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Paul RUBINO..... Licence n°118002
	Jean Claude Teissere Licence n°226136
Commissaire Technique responsable	Marc MAIANO Licence n°37395
Commissaire Technique responsable VHC et VHRS	Lismon LAMBERT Licence n°3582
Commissaires Techniques adjoints	Jean-Pierre FORESTELLO Licence n°11620
	Christian MANGEMATIN Licence n°6507
	Joel ROQUE.....licence n° 3713
	Dominique TURPIN.....Licence n°119028
Médecin chef	(Attente Additif Organisation) .. Licence n°_____
Chargés des relations avec les concurrents	Jerome ARCUCCI Licence n°53865
	Isabelle FORESTELLO Licence n°138486
	Elisabeth BASSOTTI Licence n°196336
Juges de faits	Tous les Officiels du rallye
Chronométrateurs	(Attente Additif Organisation) .. Licence n°_____
	(Attente Additif Organisation) .. Licence n°_____
Classement	
Speaker	Yves GUTTIN..... Licence n°25312

1.2P. ELIGIBILITE

Le 12ème Rallye Régional de Venasque VHC compte pour le Challenge de la Ligue Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur des Rallyes VHC 2026.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, par SMS, avec leur accusé de réception d'engagement, une liste des horaires de convocation pour les vérifications administratives sur le site www.rallyedevenasque.com .

Attention les vérifications seront ponctuées par un CH Adm et CH Tech.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye de Venasque VHC doit adresser à GUIDARELLI Kevin 18 Rue de la Gardette 13690 GRAVESON (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 30 Mars 2026

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 15 voitures maximum. Toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 156 voitures pour les trois rallyes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 340 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 680 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement sur le parc d'assistance à MONTEUX 84170 au 300 impasse de la traverse du Ventoux parking P3 du Wave .

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de Venasque VHC représente un parcours de 236.163 km.

Il est divisé en deux étapes et trois sections.

Il comporte six épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,380 km.

Les épreuves spéciales sont :

- Venasque d'une longueur de 3.800 km à parcourir une fois.
- Murs (Monté) d'une longueur de 6.370 km à parcourir une fois.
- Col de la ligne d'une longueur de 8.950km à parcourir deux fois.
- Murs (Descente) d'une longueur de 5.650 Km à parcourir deux fois.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de Trois.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures stipulé dans la rubrique programme et horaire ci-dessus.

Les roads books seront à récupérer au siège de l'Ecurie Insula les 5 et 10 Avril 2026 de 8h00 à 17h00 au 1738 Chemin de l'appié, 84210 VENASQUE ou les pré vérifications administrative seront également effectuées.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Les concurrents ayant terminé le rallye seront récompensés par un trophée.

La remise des prix se déroulera le dimanche 12 avril 2026 à 16h30 au Parc Fermé d'Arrivée, situé parking P3 Wave de monteux 84170 300 impasse de la traverse du Ventoux.